

CABINET DU MAIRE
Conseil Municipal (SCM)

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 27 MARS 2015

	SEANCE DU 1^{er} TRIMESTRE 2015
DATE ET HEURE DE LA REUNION	Réunion du Vendredi 27 Mars 2015 à 16 heures
LIEU DE LA REUNION	Salle de Délibérations
PRESIDENCE	Madame Marie-Laure PHINERA-HORTH, Maire

Le Maire a ouvert la séance à 16 H 10 Mn.

Monsieur Philippe KONG procède à l'appel nominatif des Conseillers, informe le Maire que le quorum est atteint et que l'Assemblée peut délibérer valablement.

Les conseillers présents formant la majorité en exercice lesquels sont au nombre de quarante cinq, conformément aux articles L. 2121.15 – L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'une secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Madame Fabiola SAINT HILAIRE ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée comme secrétaire pour remplir les fonctions qu'elle a acceptées.

Puis l'Assemblée a délibéré sur les affaires suivantes :

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DES PROCES VERBAUX DE LA NOUVELLE MANDATURE

- ♦ **Vendredi 05 Septembre 2014**
- ♦ **Mardi 28 Octobre 2014**
- ♦ **Mardi 16 Décembre 2014**



- ♦ **Mercredi 11 Février 2015 (Orientations Budgétaires)**
- ♦ **Mercredi 11 Février 2015**

N° 2015-11/OF	Adoption de principe de la constitution d'une régie d'avances et de recettes
N° 2015-12/OF	Adoption du règlement intérieur
N° 2015-13/OF	Approbation de l'organigramme (Retiré par le Maire)
N° 2015-14/OF	Engagements de l'Office de Tourisme
N° 2015-15/DRH	Mise à jour des tableaux des emplois

N° 2015-16/DGS	Autorisation de Madame le Maire pour une action en justice à l'encontre l'Etat en vue d'obtenir le versement de la part de 35 % irrégulièrement distraite du produit de l'octroi de mer devant revenir en totalité aux communes de Guyane.
N° 2015-17/DGS-DSRU	Présentation de la démarche relative à la réforme de la Politique de la Ville.
N° 2015-18/DGS-DSRU	Redécoupage des conseils de quartiers pour répondre à l'obligation de mise en place des conseils citoyens.
N° 2015-19/DST	Location et mise en place de structures modulaires pour les écoles provisoires de la Ville de Cayenne.
N° 2015-20/DST	Plan Pluriannuel des projets d'investissements 2014/2020
N° 2015-21/DST	Autorisation de négociation transactionnelle relative aux marchés N° 10.DGST.036.973 et 10.DGST.038.973 de location longue durée de véhicules (LLD).
N° 2015-22/ST-DA	Rapport sur le transfert de gestion de l'Ilet la Mère.
N° 2015-23/ST-DA-PUR	Aliénation d'une partie de la parcelle communale cadastrée section BC n° 467 sise avenue Jean GALMOT, au profit de Monsieur NEPOS Florestan d'une superficie de 2 191 m ² au prix fixé par les Services de France Domaine, majoré de 20 %.
N° 2015-24/DGS-DJCP	Délibération modificative de la décision n° 2014-164 DGS-DJCP du conseil municipal du 28 octobre 2014 Modification du terme « mois » par « an » en ce qui concerne la redevance – grille tarifaire dans le cadre de la mise à disposition des infrastructures de génie civil pour l'exploitation de la fibre optique.
N° 2015-25/DGSA-SPO	Réévaluation de la répartition des subventions et du mode d'attribution aux associations sportives
N° 2015-26/DGSA-SPO	Validation des actions sportives pour l'année 2015.
N° 2015-27/ST-DA	Rapport sur la situation en matière de développement durable.
N° 2015-28/DGS-DJCP-GACES	Autorisation de transaction relative au marché n° 13.DA/PET.027.973
N° 2015-29/DGS-DJCP-GACES	Autorisation de transaction relative au marché n° 12.DGST/PET.065.973
N° 2015-30/DGS-DACC	Carnaval 2016
N° 2015-31/ST-DA	Rapport sur le transfert de gestion de l'Ilet la Mère. (Retiré par le Maire)
N° 2015-32/ST-DA-PGDP	Règlementation et gestion de l'activité des marchands ambulants sur le domaine public routier (hors foires et marchés)

N° 2015-33/CDM	Attribution de subventions CNES 2014
N° 2015-34/CDM	Aide financière à un sportif de haut niveau pour compétition internationale
N° 2015-35/CDM	Régularisation d'attribution d'aides en nature
N° 2015-36/CDM	Régularisation d'attribution d'aide en nature à l'association FUTURE
N° 2015-37/CDM	Régularisation d'attribution d'une aide en nature à M. Louis-Alexandre DUBOIS, dans le cadre des obsèques de son père à Cayenne.
N° 2015-38/CDM	Approbation par arrêté d'attribution d'aides en nature
N° 2015-39/CDM	Attribution d'une aide en nature pour obsèques par arrêté du Maire
N° 2015-40/DAF	Rapport de Présentation du Compte Administratif 2014 – Budget Principal
N° 2015-41/DAF	Présentation et examen du Compte Administratif des budgets annexes de l'exercice 2014 (Restauration Scolaire – Petite enfance)
N° 2015-42/DAF	Fixation des taux d'imposition des trois Taxes directes locales pour l'année 2015
N° 2015-43/DAF	Présentation et vote du Budget Primitif de l'exercice 2015 du budget principal.
N° 2015-44/DAF	Vote des Budgets Primitifs de l'exercice 2015 des Budgets Annexes.
N° 2015-45/DGS-DACC	KAYENN JAZZ FESTIVAL 2015, 10ème édition mardi 13 - dimanche 18 octobre 2015
N° 2015-46/DGS-DACC	Ventilation des subventions Cnes-Mission Guyane / Ville de Cayenne 2014
N° 2015-47/DGS-DACC	Orientations pour la culture et la coopération 2015



ADOPTION DE PRINCIPE DE LA CONSTITUTION D'UNE REGIE D'AVANCES ET DE RECETTES

RAPPORT N° 2015-11/OF

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE d'adopter la mise en place d'une régie d'avance et de recette au sein de l'Office de Tourisme.

CONFIE le soin à l'ordonnateur de l'Office de Tourisme d'en préciser les modalités de fonctionnement dans les arrêtés de création.

ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR

RAPPORT N° 2015-12/OF

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE :

D'ADOPTER le règlement intérieur de l'Office de Tourisme de Cayenne.

D'AUTORISER le Président ou son Directeur à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

APPROBATION DE L'ORGANIGRAMME

RAPPORT N° 2015-13/OF

LE CONSEIL MUNICIPAL

(RETIRE PAR LE MAIRE)

ENGAGEMENTS DE L'OFFICE DE TOURISME

RAPPORT N° 2015-14/OF

LE CONSEIL MUNICIPAL

(PAS DE PROJET DE DELIBERATION)

MISE A JOUR DES TABLEAUX DES EMPLOIS

RAPPORT N° 2015-15/DRH

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE,

Article 1 : D'adopter la mise à jour des tableaux des emplois permanents à temps complet de la Collectivité (Ville, crèche et cantines scolaires) en procédant aux réajustements conformément aux dispositions réglementaires et consécutivement aux différents mouvements de personnel, comme précisé dans les tableaux joints.

AUTORISATION DE MADAME LE MAIRE POUR UNE ACTION EN JUSTICE A L'ENCONTRE L'ETAT EN VUE D'OBTENIR LE VERSEMENT DE LA PART DE 35 % IRREGULIEREMENT DISTRAITE DU PRODUIT DE L'OCTROI DE MER DEVANT REVENIR EN TOTALITE AUX COMMUNES DE GUYANE.

RAPPORT N° 2015-16/DGS

LE CONSEIL MUNICIPAL

Article 1^{er}.- Madame le Maire est autorisée à agir en justice à l'encontre de l'Etat en vue d'obtenir la réparation du préjudice subi par les communes de Guyane dont celle de Cayenne du fait du système dérogatoire et illégal de répartition de l'octroi de mer mis en place par ce dernier depuis 1974 et aboutissant à soustraire une part de 35 % sur la dotation devenant revenir intégralement aux communes.

En vertu de cette autorisation du conseil municipal, Monsieur le Maire est autorisé au nom et pour le compte de la Commune de Cayenne d'intenter au nom de la commune de Cayenne toutes les actions en justice nécessaires devant les juridictions concernées par le contentieux susvisé.

A cet effet, la présente autorisation couvre toutes les actions nécessaires devant le tribunal administratif de Cayenne, celles éventuellement à faire en appel ou en défense à faire devant la cour administrative d'appel de Bordeaux ainsi que celles éventuellement à faire en demande ou en défense devant le Conseil d'Etat, ces instances incluant celle devant le Conseil Constitutionnel qui serait relative à une question prioritaire de constitutionnalité posée à l'occasion des instances initiées en demande ou en défense devant lesdites juridictions administratives.

Article 2.- Madame le Maire est chargée de prendre toutes dispositions d'ordre administratif, financier et comptable en vue de l'application de la présente délibération.

PRESENTATION DE LA DEMARCHE RELATIVE A LA REFORME DE LA POLITIQUE DE LA VILLE.

RAPPORT N° 2015-17/DGS-DSRU

LE CONSEIL MUNICIPAL

VALIDE le diagnostic et les enjeux relatifs au Projet Territorial de Cohésion Urbaine et Sociale de la Ville Cayenne.

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à l'application de cette délibération.

REDECOUPAGE DES CONSEILS DE QUARTIERS POUR REpondre A L'OBLIGATION DE MISE EN PLACE DES CONSEILS CITOYENS.

RAPPORT N° 2015-18/DGS-DSRU

APPROUVE le redécoupage de 16 conseils de quartiers comme suit :

QUARTIERS	
CQ1/ Conseil citoyen	Cité Médan/ Cité Mirza/ Cité Brutus/ La Tour /Cité Oyanas

CQ 2/ Conseil citoyen	Ilet Malouin/ Palétuvier/ Rénovation Urbaine/ Village Chinois/ Cité les bégonias
CQ 3/ Conseil citoyen	N'zila /Faubourg l'abri/Manguiers/ Cité Lafaurie/ Cité Césaire/ Eau Lisette/Lot.James/Lots la Rocade/ Rés. Les Eaux-vives/ cité Thémire
CQ4/ Conseil citoyen	Cité Capulo/ Cité Ampigny/ Cité Quintus/ Cité Minfir/ Cité Mango/ Rés bois des chaumes/ les Tamariniers/ Lot Jean-Gilles/ Cité Laurie/ cité Aradin/ Cité Contrebil/ Cité Perpont
CQ 5 / Conseil citoyen	Cité Homat/ Jean-Francois/ Pascaline/ Rés Novaparc/ Rés. Arsène Raban/ Cité Vendôme/ Cité Bonhomme/ Cité Cabassou/ Lôt Calimbe
CQ 6/ Conseil citoyen	Mont baduel/ Rés. Beausite/ Terrasse de raban/Cité Ploërmel/Lot. Victor/ Cité Dufournier/ Lot. Louise Elmire/ Lot. Anastasie/ Lot Château d'eau/ Rés. Du Tigre
CQ 7	Zone Artisanale Galmot/Lot la Madeleine/Rés. Les hauts de la Madeleine/ Lot. Panel/La Madeleine Cité Mortin/ Lot. Patawa/ Lot.les Orchidées/ Lot. Toussaint/ Lot.A POU NOU/ Cité Uranus/ Lot.Ste Thérèse/ Lot. Patient/ La Roseraie/ Lot. Castor/ Lot. Jasmin
CQ 8/ Conseil citoyen	Rés.Universitaire/ Rés.général Gustave stanislas/ lot. La source/ Cité Maripas/ Rés.les jardiens de Donatien/Dom. De Mont Lucas/ Mont Lucas/
CQ 9	Lot.Judick Mariéma IMED/ Rés. Colibris/ Rés.KIKIVI/ Lot. Simarouba/ Rés.Suzini/ Rés.Suzini 4/ Rés.Suzini 5/ Lot le clos de Suzini/ Lot. Bouteselle/ Rés. les jardin de suzini/ Rés. jumanale/ Rés. Maloumi/ Rés.Viola/ Lot. sabrina / Lot Bokris/ Lot. la valserine/ Lot.ylang-ylang/ Rés. maat/ Le Carré de Saint Antoine/ Lot Mapaou/ Le Clos d'Istya/ Petit Lucas/ Rés.des 3 Monts/ Rés.saint Martin/
CQ 10	Rés. Pont maggi/ Rés. Baduel/ Cité Pasteur/ Cité Clives Alexandre/ Rés Mana/ Les Jardins du Collège/ Lot.Sidredjo/ Les Ibis/ Lot.Prévo/ Rés. Zéphir/ Rés. Les Cyrielle/ Lot. Patient/ Lot.Beaudi/ Lot. Néron/ Lot.Dufournier/ Les Héliconias/ Lot.les Ibis/ Rés. Florilèges/ Zac Hibiscus/ Pôle Universitaire/Lot.Vérin/ Lot. Yototte/ Lot. Bellony/ Lot.Hidair /Rés. Les Persinnettes
CQ 11	Cité Alizé/ Rés. La grande consoude/ Cité Rebard/ Cité Castor/ Cité Chatenay/ Rés. Les figuiers/ Lot. Chong Sit/ Cité sous le vent/ Rés.De Labergerie/ Lot. Les Goyaviers/ Lot. Ho Kong Tia/ Cité Coulée d'or/ Rés. Les Pépites/ Lot D'Abreu/ Lot Vernet
CQ 12	Lot. Terranga/ /Rés les Estudoms/ Lot. Massel/ Rés Trinité/ lot Eole/ Lot. les Goyaviers/La vallée de Bourda/Lot. d'Abreu/ Lot.Vernet/ Lot.Bernetel/ Lot.Tome/ Les Sorossis/ Lot. Horth/ Résidence St Antoine/ Les Cédres / Lot.Abchée/ Lot.Mordicé/ Lots Loe Mie / Rés.Laetitia/ Rés Angélique/ Lot Zabulon/Rés Eole/ Le clos d'Angèle
CQ 13	Quintri lamothe/ Bruere Dawson/ Lot.Gippet/ Hameau de la plage/ Lot. JB Edouard/ Cité Zéphir/ Lot.Massel/ Rés. Les Salines de Bourda Lot.Constantin/ Les Flamants roses/ Les Colibris Rés. Le Clos des Embruns/ Rés. Le clos des dunes/ Rés. De la plage/ / Lot. Château/ Cité Zuneve/ Lot. Manuia Tua/ Lot. Saint-Julien/ Rés. Les 4 Soleils/ Rés. La Pépinière/ Rés. Les Alizades/ Lot. Pacheco/ Immeuble le levant/ Lot. Les cigales/ Lot. Le calvaire/ Lot. Lepelletier/
CQ 14	Colline de Montabo/ Cité Horth/ Lot.Espace/ Rés les terrasses de Montabo/Lot. Fruit à Pain/ Rés Fruit à pain/ Lt Montjoyeux/Dom. de Montabo/ Cité Grant/ Cité Massel/ Lot.Les Katouris/ Lot. Baudin/Rés.Montabo Katoury/ Rés.Anse de Montabo
CQ 15/ Conseil citoyen	Centre-Ville- Marché/de Gaulle/ Pasteur Voltaire
CQ 16/ Conseil citoyen	Anatole/ cité Brutus-/Jacarandas/Petit Brutus/Rés Kwata/Rés Samiri

NOMME deux élus référents par conseils de quartiers comme suit :

Elus référents du CQ1	1 : Christian FAUBERT 2 : Rolande SILEBERT
Elus référents du CQ2	1 : Fabiola SAINT HILAIRE 2 : Nestor GOVINDIN 3 : Maryse LUPON
Elus référents du CQ3	1 : Murielle LETARD 2 : Marie Josée LALSIE 3 : Georges AMARANTHE
Elus référents du CQ4	1 : Katia BECHET 2 : Julner BELIZAIRE
Elus référents du CQ5	1 : Roland LOE MIE 2 : Laurent LIE KON WAH 3 : Jean Marc AMBROISE
Elus référents du CQ6	1 : Chester LEONCE 2 : Franck DUBOS
Elus référents du CQ7	1 : Patricia VICTOR 2 : Xavier CLERVAUX
Elus référents du CQ8	1 : Jean LAQUITAINE 2 : Wilna SAINT CYR

Elus référents du CQ9	1 : Philippe KONG 2 : Claude MORTIN
Elus référents du CQ10	1 : Claire CHINON 2 : Georgina CHIN TENG FUNG
Elus référents du CQ11	1 : Violène ROCHEMONT 2 : Farah KHAN
Elus référents du CQ12	1 : Jean Yves CONTOUT 2 : Gisèle JEAN LOUIS
Elus référents du CQ13	1 : Axel RINO 2 : Sandra TROCHIMARA
Elus référents du CQ14	1 : Annette CHARLES NICOLAS 2 : Liliane LOUIS MARIE

Elus référents du CQ15	1 : Laura HIDAIR, 2 : Daniel CIMADURE, 3 : François COLIN, 4 : Dominique BERTONI
Elus référents du CQ16	1 : Alex ALEXANDRE 2 : Catherine RENARD

**LOCATION ET MISE EN PLACE DE STRUCTURES MODULAIRES POUR LES ECOLES
PROVISOIRES DE LA VILLE DE CAYENNE.**

RAPPORT N° 2015-19/DST

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE le projet de location et mise en place de structures modulaires pour les écoles provisoires de la Ville de Cayenne.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces du marché qui sera conclu avec les prestataires retenus par la commission d'appel d'offres.

DECIDE que les dépenses afférentes seront imputées sur les crédits inscrits au Chapitre 011- Article 6315 – Fonction 212-OP : 0301 – Gestionnaire : PET.

PLAN PLURIANNUEL DES PROJETS D'INVESTISSEMENTS 2014/2020

RAPPORT N° 2015-20/DST

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE le plan pluriannuel des investissements de la période 2014/2020.

AUTORISE le Maire à rechercher les partenaires financiers pour la réalisation des opérations du Plan Pluriannuel des projets d'investissements.

**AUTORISATION DE NEGOCIATION TRANSACTIONNELLE RELATIVE AUX MARCHES N°
10.DGST.036.973 ET 10.DGST.038.973 DE LOCATION LONGUE DUREE DE VEHICULES (LLD).**

RAPPORT N° 2015-21/DST

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE la négociation transactionnelle relative aux marchés de location longue durée de véhicules LLD, n° 10.DGST.036.973.

AUTORISE le Maire à négocier pour la réalisation de l'acquisition des véhicules.

DECIDE l'inscription des crédits au budget de la commune.

RAPPORT SUR LE TRANSFERT DE GESTION DE L'ILET LA MERE.

RAPPORT N° 2015-22/ST-DA

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE le principe de mutation foncière de l'Ilet la Mère en faveur de la Ville de Cayenne afin de valoriser le territoire maritime municipal ;

AUTORISE Madame le Maire à mener les négociations pour la rédaction d'un projet de convention de transfert de gestion.

ALIENATION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE COMMUNALE CADASTREE SECTION BC N° 467 SISE AVENUE JEAN GALMOT, AU PROFIT DE MONSIEUR NEPOS FLORESTAN D'UNE SUPERFICIE DE 2 191 M² AU PRIX FIXE PAR LES SERVICES DE FRANCE DOMAINE, MAJORE DE 20 %.

RAPPORT N° 2015-23/ST-DA-PUR

LE CONSEIL MUNICIPAL

ACCEPTE l'aliénation d'une partie de la parcelle cadastrée section BC n° 467, d'une superficie de DEUX MILLE CENT QUATRE VINGT ONZE METRES CARRES (2 191 m²), au prix fixé par les Services de France Domaine, majoré de 20 %, soit CENT CINQ MILLE SIX CENTS EUROS (105 600 €) au profit de Monsieur NEPOS Florestan.

DECIDE que le transfert de propriété est effectif à compter de la présente délibération.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

DELIBERATION MODIFICATIVE DE LA DECISION N° 2014-164 DGS-DJCP DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 OCTOBRE 2014 MODIFICATION DU TERME « MOIS » PAR « AN » EN CE QUI CONCERNE LA REDEVANCE – GRILLE TARIFAIRE DANS LE CADRE DE LA MISE A DISPOSITION DES INFRASTRUCTURES DE GENIE CIVIL POUR L'EXPLOITATION DE LA FIBRE OPTIQUE.

RAPPORT N° 2015-24/DGS-DJCP

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE la modification du terme « mois » par « an » sur la délibération n°2014-164/DGS-DJCP du conseil municipal du 28 octobre 2014 concernant la de mise a disposition des infrastructures de génie de civil moyennant le tarif vote et les conditions de validité pour atteindre cet objectif.

Soit :

Modifier le terme « mois » et le remplacer par « an » en ce qui concerne la redevance de mise à disposition et la grille tarifaire conformément à l'article L46 du code des Postes et Communications Electroniques et aux usages dans le domaine.

DECIDE de ratifier la modification du terme « mois » par « an » dans la délibération n°2014-164DGS-DJCP du conseil municipal du 28 octobre 2014 relative a la redevance pour la mise a disposition des infrastructures de génie civil.

VALIDER le barème de la tarification applicable qui serait pour la location ou mise à disposition des infrastructures de génie civil à 2 euros le mètre linéaire par an.

AUTORISE Madame le Maire à signer les documents permettant la mise à disposition des infrastructures de génie civil.

REEVALUATION DE LA REPARTITION DES SUBVENTIONS ET DU MODE D'ATTRIBUTION AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

RAPPORT N° 2015-25/DGSA-SPO

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE le nouveau mode de répartition des sommes allouées aux associations sportives et établie comme suit :

- **Subvention de fonctionnement**, calculée sur la base de critères de répartition, pour aider aux charges courantes de l'association (acquisition de matériels, aide aux déplacements, etc.)
- **Subvention sur projet**, suivant les thèmes définis par la collectivité qui sont les suivants:
 - Le sport pour combattre la violence
 - Le sport pour tous (P.M.R/ femmes/ personnes du 3èmes âges/jeunes des quartiers)
 - Le sport et le développement durable

DECIDE d'attribuer une subvention de deux mille cinq cents euros (2 500.00 €) aux clubs évoluant en Division d'Honneur dans le cadre du championnat de football.

DECIDE de poursuivre l'attribution d'une prime aux clubs champions de Guyane en sports collectifs de trois mille euros (3.000.00 €): football, futsal, basket-ball, handball, volley-ball, rugby.

DECIDE que les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits au budget communal Chapitre : 65 - Art : 6574 - fonction 415.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents engageant la ville sur ce dossier.

VALIDATION DES ACTIONS SPORTIVES POUR L'ANNEE 2015.

RAPPORT N° 2015-26/DGSA-SPO

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE le programme des actions sportives pour l'année 2015 relevant de la Direction des sports.

DECIDE que les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits au budget communal Chapitre : 62 - Art : 6232 - fonction 415.

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE.

RAPPORT N° 2015-27/ST-DA

LE CONSEIL MUNICIPAL

PREND ACTE de la situation en matière de développement durable de la Ville de Cayenne ;

ANNEXE AU BUDGET 2015 le rapport sur la situation en matière de développement durable de la Ville de Cayenne

AUTORISATION DE TRANSACTION RELATIVE AU MARCHE N° 13.DA/PET.027.973

RAPPORT N° 2015-28/DGS-DJCP-GACES

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE la transaction relative au marché n°13.DA/PET.027.973 relatif à une « *mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'école maternelle et de l'école élémentaire de Zéphir* » dont le titulaire est le groupement formé par :

- L'architecte Gaël LECOQ (ARCHITUDE SAS);
- Le bureau d'étude CETE INGÉNIERIE ;

Le mandataire du groupement est Gaël LECOQ. Le marché a été notifié le 10 avril 2013.

VALIDE les concessions réciproques consenties.

AUTORISE le maire à signer la transaction ainsi que tous les actes nécessaires à sa réalisation.

AUTORISATION DE TRANSACTION RELATIVE AU MARCHE N° 12.DGST/PET.065.973

RAPPORT N° 2015-29/DGS-DJCP-GACES

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE la transaction relative au marché n°12.DGST/PET.065.973 relatif à une « *mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'école René BARTHELEMI* » dont le titulaire est le groupement formé par :

- L'architecte Sonia DELOUCHE (ATELIER A3)
- Le bureau d'étude COTREHA EURL

Le mandataire du groupement est Sonia DELOUCHE. Le marché a été notifié le 9 octobre 2012.

VALIDE les concessions réciproques consenties.

AUTORISE le maire à signer la transaction ainsi que tous les actes nécessaires à sa réalisation.

CARNAVAL 2016

RAPPORT N° 2015-30/ DGS-DACC

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE l'organisation de ces actions et leur financement.

AUTORISE la tenue des manifestations prévues dans le cadre de la programmation artistique du Carnaval 2016, et valide la grille de sponsoring & de mécénat ainsi que le budget prévisionnel y attaché.

RAPPORT SUR LE TRANSFERT DE GESTION DE L'ILET LA MERE.

RAPPORT N° 2015-31/ST-DA

LE CONSEIL MUNICIPAL

(RETIRE PAR LE MAIRE)

REGLEMENTATION ET GESTION DE L'ACTIVITE DES MARCHANDS AMBULANTS SUR LE DOMAINE PUBLIC ROUTIER (HORS FOIRES ET MARCHES)

RAPPORT N° 2015-32/ST-DA-PGDP

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE la mise en place des éléments suivants :

- **un arrêté municipal** relatif à la définition et la fixation des emplacements pour les marchands ambulants sur le domaine public routier dans la Ville de Cayenne (hors foires et marchés).
- **un règlement** cadrant les modalités de gestion et d'occupation des activités de vente ambulante sur le domaine public routier qui sont exercées sur la voie publique (en dehors des marchés et des foires).

AUTORISE le Maire de la Ville de Cayenne à signer tout document relatif à l'application de l'arrêté et du règlement ainsi qu'à y apporter les modifications nécessaires.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS CNES 2014

RAPPORT N° 2015-33/CDM

LE CONSEIL MUNICIPAL

VALIDE le budget impliquant un apport de 50% du CNES, soit 36 801,00 euros et 50% de la Ville, soit 36 801,00 euros également, conformément à la convention qui lie la Ville de Cayenne au CNES-Mission Guyane et de la décision du Comité de pilotage réuni le jeudi 13 novembre 2014.

AUTORISE l'attribution de subventions aux associations pour un montant de 42 602 euros et pour les actions à hauteur de 31 000 euros.

DECIDE que les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits au budget communal aux chapitres 011 pour les actions et 65 pour les subventions.

AIDE FINANCIERE A UN SPORTIF DE HAUT NIVEAU POUR COMPETITION INTERNATIONALE

RAPPORT N° 2015-34/CDM

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE l'attribution de l'aide financière d'un montant de **1916.50€**, correspondant aux frais de transport Cayenne > Turin > Cayenne dans le cadre d'une compétition internationale, de Monsieur CANVA Steven, licencié du Cercle des Nageurs de Cayenne. Imputation ligne budgétaire « Cabinet du Maire » **Chapitre 65 Article 6574-025**.

AUTORISE le maire à signer toutes pièces nécessaires à l'application de cette mesure.

REGULARISATION D'ATTRIBUTION D'AIDES EN NATURE

RAPPORT N° 2015-35/CDM

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE la prise en charge par la Ville de dépenses engagées pour les 3 demandes suivantes :

Nom du bénéficiaire	Action	Dates	Type d'aide	Montant
GRENN Delphine SOUDINE Stéphanie	Voyage pédagogique en Argentine	Du 10/10/2014 au 25/10/2014	Prise en charge des billets d'avion	2 470.22€
PAUL Marc Henri	Participation au 1 ^{er} Salon Gastronomique d'Outre-mer à Paris	Du 02/02/2015 au 16/02/2015	Prise en charge du billet d'avion	874.19€

VANEGAS Jills	Etnuard	Participation aux Jeux Mondiaux des sapeurs pompiers et police 2015, à Washington	Du 26/06/2015 au 03/08/2015	Prise en charge du billet d'avion	1 428.84€
------------------	---------	---	--------------------------------	-----------------------------------	-----------

AUTORISE le maire à signer toutes pièces nécessaires à l'application de cette mesure.

REGULARISATION D'ATTRIBUTION D'AIDE EN NATURE A L'ASSOCIATION FUTURE

RAPPORT N° 2015-36/CDM

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE la prise en charge par la Ville de deux billets d'avion aller Pointe à Pitre-Cayenne pour un montant total de de 1 107.58€ pour les artistes TONYE TONYE Axel et MAKASY Junior.

AUTORISE le maire à signer toutes pièces nécessaires à l'application de cette mesure.

REGULARISATION D'ATTRIBUTION D'UNE AIDE EN NATURE A M. LOUIS-ALEXANDRE DUBOIS, DANS LE CADRE DES OBSEQUES DE SON PERE A CAYENNE.

RAPPORT N° 2015-37/CDM

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE la prise en charge par la Ville d'un billet d'avion d'un montant 1 004.19€ pour M. Louis-Alexandre DUBOIS.

AUTORISE le maire à signer toutes pièces nécessaires à l'application de cette mesure.

APPROBATION PAR ARRETE D'ATTRIBUTION D'AIDES EN NATURE

RAPPORT N° 2015-38/CDM

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE la prise en charge des aides en nature allouées pour le transport, l'hébergement et la restauration d'élèves, d'adhérents ou de licenciés par le biais d'un arrêté nominatif.

AUTORISE le maire à signer toutes pièces nécessaires à l'application de cette mesure.

ATTRIBUTION D'UNE AIDE EN NATURE POUR OBSEQUES PAR ARRETE DU MAIRE

RAPPORT N° 2015-39/CDM

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE l'émission d'un arrêté du Maire pour la prise en charge de frais d'un tiers (frais de transport, prise en charge du coût des obsèques) suite à un décès.

AUTORISE le maire à signer toutes pièces nécessaires à l'application de cette mesure.

RAPPORT DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 – BUDGET PRINCIPAL

RAPPORT N° 2015-40/DAF

LE CONSEIL MUNICIPAL

(TABLEAU EN ANNEXE)

PRESENTATION ET EXAMEN DU COMPTE ADMINISTRATIF DES BUDGETS ANNEXES DE L'EXERCICE 2014 (RESTAURATION SCOLAIRE – PETITE ENFANCE)

RAPPORT N° 2015-41/DAF

LE CONSEIL MUNICIPAL

(TABLEAU EN ANNEXE)

FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNEE 2015

RAPPORT N° 2015-42/DAF

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE de fixer les taux des trois taxes directes locales pour 2015 :

- Taxe d'habitation	:	26 %
- Foncier bâti	:	34 %
- Foncier non bâti	:	70 %

PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2015 DU BUDGET PRINCIPAL.

RAPPORT N° 2015-43/DAF

LE CONSEIL MUNICIPAL

ARRETE :

Le Budget Primitif de l'exercice 2015 de la Commune de Cayenne, comme suit :

Section de Fonctionnement

DEPENSES

Opérations réelles

011 Charges à caractère général

Propositions nouvelles 11 200 543.78 €

012 Charges de personnel

Propositions nouvelles 49 950 787.46 €

65 Autres charges de gestion courante

Propositions nouvelles 10 733 000.00 €

66 Charges financières

Propositions nouvelles 1 546 000.00 €

67 Charges exceptionnelles

Propositions nouvelles 915 241.90 €

Total des dépenses réelles 74 345 573.14 €

Opérations d'ordre

042 Opérations d'ordre transférées entre sections 2 000 000.00 €

Résultat de fonctionnement reporté 2013 1 217 426.86 €

Total des dépenses de fonctionnement 77 563 000.00 €

RECETTES

Opérations réelles

70 Produits des services, du domaine

Propositions nouvelles 914 800.00 €

73 Impôts et taxes

Propositions nouvelles 56 972 341.22 €

74 Dotations, subventions

Propositions nouvelles 18 700 415.00 €

77 Produits exceptionnels

Propositions nouvelles 375 443.78 €

	013 Atténuation de charges	
Propositions nouvelles		<u>600 000.00 €</u>
Total des recettes réelles		77 563 000.00 €
Total des recettes de fonctionnement		77 563 000.00 €

Section d'Investissement arrêtée en partie par opération

DEPENSES

Opérations réelles

	20 Immobilisations incorporelles	
Propositions nouvelles + RAR 2014		1 551 516.86 €
	204 Subventions d'équipements versées	
Propositions nouvelles		243 282.21 €
	21 Immobilisations corporelles	
Propositions nouvelles + RAR 2014		4 086 762.17 €
	23 Immobilisations en cours	
Propositions nouvelles + RAR 2014		5 864 737.65 €
	Diverses Opérations	
Propositions nouvelles + RAR 2014		32 166 931.11 €
	13 Subventions d'investissement	
RAR 2014		216 000.00 €
	16 Emprunts	
Propositions nouvelles		<u>2 603 060.00 €</u>
Total des dépenses réelles		46 732 290.00 €
Total des dépenses d'investissement		46 732 290.00 €

RECETTES

Opérations réelles

	10 Dotations, fonds et réserves	
Propositions nouvelles		1 805 245.97 €
	13 Subventions	
Propositions nouvelles + RAR 2014		30 385 662.08 €
	16 Emprunts	
Propositions nouvelles		1 206.500.00 €
	024 Produits des cessions	
Propositions nouvelles		<u>900 000.00 €</u>
Total des recettes réelles		42 887 255.72 €

	Opérations d'ordre	
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections		2 000 000.00 €
Résultat 2014 reporté		<u>1 845 034.28 €</u>
Total des recettes d'investissement		46 732 290.00 €

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS DE L'EXERCICE 2015 DES BUDGETS ANNEXES.

RAPPORT N° 2015-44/DAF

LE CONSEIL MUNICIPAL

ARRETE les Budgets primitifs des budgets annexes pour l'exercice 2015 comme suit :

CANTINE SCOLAIRE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

OPERATIONS REELLES

011 Charges à caractère général	1 932 110.04 €
012 Charges de personnel	1 825 140.34 €
67 Charges exceptionnelles	<u>500.00 €</u>
Total des opérations réelles	3 757 750.38 €

OPERATIONS D'ORDRE

042 Opération d'ordre de transfert entre sections	<u>32 146.62 €</u>
---	--------------------

<u>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</u>	3 789 897.00 €
--	-----------------------

Les dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent à TROIS MILLIONS SEPT CENT QUATRE VINGT NEUF MILLES HUIT CENT QUATRE VINGT DIX SEPT EUROS

RECETTES

OPERATIONS REELLES

70 Produits des services	1 899 999.62 €
74 Dotations, Subventions	<u>1 372 000.00 €</u>
Total des opérations réelles	3 271 999.62 €

OPERATIONS D'ORDRE

002 Résultat Reporté 2014	<u>517 897.38 €</u>
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 789 897.00 €

Les recettes de la section de fonctionnement s'élèvent à TROIS MILLIONS SEPT CENT QUATRE VINGT NEUF MILLES HUIT CENT QUATRE VINGT DIX SEPT EUROS

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

OPERATIONS REELLES

13 Subvention d'investissement	59 482.05 €
10 Fonds divers	<u>66 756.53 €</u>
Total des recettes réelles d'investissement	126 238.58 €

OPERATION D'ORDRE

040 Opération d'ordre de transfert entre sections	32 146.62 €
001 Résultat reporté 2014	<u>83 551.80 €</u>
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	241 937.00 €

Les recettes d'investissement s'élèvent à la somme de DEUX CENT QUARANTE ET UN MILLES NEUF CENT TRENTE SEPT EUROS

DEPENSES

OPERATIONS REELLES

Chapitre 21	<u>241 937.00 €</u>
Total des recettes réelles d'investissement	241 937.00 €

Les dépenses d'investissement s'élèvent à la somme DEUX CENT QUARANTE ET UN MILLES NEUF CENT TRENTE SEPT EUROS

CRECHE MUNICIPALE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

PROPOSITIONS NOUVELLES

OPERATIONS REELLES

011 Charges à caractère général	176 045.00 €
012 Charges de personnel	2 317 548.49 €
65 Autres charges de gestion courante	<u>600 000.00 €</u>
67 charges exceptionnelles	136 822.60 €
Total des opérations réelles	3 230 416.09 €

OPERATIONS D'ORDRE

042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 477.91 €
Total des opérations d'ordre	8 477.91 €

TOTAL DES DEPENSES **3 238 894.00 €**

Les dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent à TROIS MILLIONS DEUX CENT TRENTE HUIT MILLES HUIT CENT QUATRE VINGT QUATORZE EUROS.

RECETTES

OPERATIONS REELLES

PROPOSITIONS NOUVELLES

70 Produits des services	291 009.94 €
74 Dotations, Subventions	<u>2 878 032.00 €</u>
Total des opérations réelles	3 169 041.94 €

OPERATION D'ORDRE

002 Résultat reporté de 2014	69 852.06 €
Total des recettes de fonctionnement	3 238 894.00 €

Les recettes de la section de fonctionnement s'élèvent à TROIS MILLIONS DEUX CENT TRENTE HUIT MILLES HUIT CENT QUATRE VINGT QUATORZE EUROS.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

OPERATIONS REELLES

21 Immobilisations corporelles	54 999.00 €
Total des dépenses réelles d'investissement	54 999.00 €

Les dépenses d'investissement s'élèvent à la somme de CINQUANTE QUATRE MILLES NEUF CENT QUATRE VINGT DIX NEUF MILLES.

RECETTES

OPERATIONS REELLES

13 Subvention communale	28 801.00 €
10 Fonds divers	8 165.18 €
Total des recettes réelles d'investissement	36 966.18 €

OPERATIONS D'ORDRE

040 Opération d'ordre de transfert entre sections	8 477.91 €
001 Résultat reporté de 2014	9 554.91 €
<u>Total des recettes d'investissement</u>	54 999.00 €

Les recettes d'investissement s'élèvent à la somme de CINQUANTE QUATRE MILLES NEUF CENT QUATRE VINGT DIX NEUF MILLES.

KAYENN JAZZ FESTIVAL 2015, 10EME EDITION MARDI 13 - DIMANCHE 18 OCTOBRE 2015

RAPPORT N° 2015-45/DGS-DACC

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE l'organisation du Kayenn Jazz Festival 2015, du 13 au 18 octobre.

AUTORISE la tenue la 10ème édition du Kayenn Jazz Festival 2015, et valide le budget prévisionnel y attendant, ainsi que le montant des tickets d'entrée par catégories et le prix de la vente des produits dérivés.

VENTILATION DES SUBVENTIONS CNES-MISSION GUYANE / VILLE DE CAYENNE 2014

RAPPORT N° 2015-46/DGS-DACC

LE CONSEIL MUNICIPAL

AUTORISE l'attribution des subventions aux associations et artistes d'un montant de 76 000,00 euros.

VALIDE le budget impliquant un apport de 50% du CNES, soit 38 000,00 euros et 50% de la Ville, soit 38 000,00 euros également, conformément à la convention qui lie la Ville de Cayenne au CNES-Mission Guyane.

AUTORISE l'inscription de 76000,00 euros au BP.

DECIDE que les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits au budget communal : Chapitre 011 – Article 6232 – Fonction 33.

APPROUVE l'attribution des subventions selon la ventilation proposée.

ORIENTATIONS POUR LA CULTURE ET LA COOPERATION 2015

RAPPORT N° 2015-47/DGS-DACC

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE l'organisation de ces manifestations et leur financement.

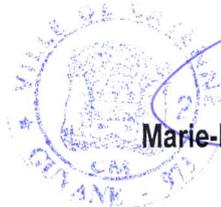
AUTORISE la tenue des manifestations prévues dans le cadre de la programmation culturelle et de la coopération 2015 et valide le budget prévisionnel.

Le Maire a levé la séance à 18 H40 Mn.

**Affichage fait en Mairie
en application de l'article L.2121-25
du Code Général des Collectivités Territoriales**

Cayenne le 10 Avril 2015

Le Maire



Marie-Laure PHINERA-HORTH

97300	DELIBERATIONS DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE L'EXERCICE 2014 SEANCE DU 27 MARS 2015	Nombre de conseillers présents Nombre de suffrages exprimés Procurations	36 35 4
GUYNAE FRANCAISE CAYENNE			

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Marie-Laure PHINERA-HORTH, délibérant sur les Comptes Administratifs de l'exercice 2014 dressés par Madame Marie-Laure PHINERA-HORTH, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) Lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL

LIBELLES	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés (A)		3 617 080,53 €		8 553,24 €	- €	3 625 633,77 €
Opérations de l'exercice (B)	18 239 716,50 €	16 467 670,25 €	76 951 472,93 €	75 725 492,83 €	95 191 189,43 €	92 193 163,08 €
TOTAUX (C) = A+B	18 239 716,50	20 084 750,78 €	76 951 472,93 €	75 734 046,07 €	95 191 189,43 €	95 818 796,85 €
Affectation (D)						
TOTAUX CUMULES (E) = C+D	18 239 716,50 €	20 084 750,78 €	76 951 472,93 €	75 734 046,07 €	95 191 189,43 €	95 818 796,85 €
RESULTATS DE CLOTURE (F)		1 845 034,28 €	-	1 217 426,86 €		627 607,42 €
Restes à réaliser (G)	21 350 828,13 €	20 738 828,13 €			21 350 828,13 €	20 738 828,13 €
TOTAUX CUMULES (H) = F+G	21 350 828,13 €	22 583 862,41 €			21 350 828,13 €	22 583 862,41 €
RESULTATS DEFINITIFS (I)		1 233 034,28 €	-	1 217 426,86 €		15 607,42 €

CANTINE SCOLAIRE

97300	DELIBERATION		Nombre de conseillers présents	36	
Département GUYANE Commune CAYENNE		Séance du 27 mars 2015		Nombre de suffrages exprimés	35
				Procurations	4

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Marie-Laure PHINERA-HORTH, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice dressé par Madame Marie-Laure PHINERA-HORTH, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		129 644,70 €		451 881,18 €		581 525,88 €
Opérations de l'exercice	147 720,20 €	101 627,30 €	3 428 420,16 €	3 494 436,36 €	3 576 140,36 €	3 596 063,66 €
TOTAUX	147 720,20 €	231 272,00 €	3 428 420,16 €	3 946 317,54 €	3 576 140,36 €	4 177 589,54 €
Résultats de clôture		63 937,35 €		517 897,38 €		601 449,18 €
Restes à réaliser	63 937,35 €	83 551,80 €		517 897,38 €		601 449,18 €
TOTAUX CUMULES	63 937,35 €	83 551,80 €		517 897,38 €		601 449,18 €
RESULTATS DEFINITIFS		19 614,45 €		517 897,38 €		537 511,83 €

PETITE ENFANCE

97300	DELIBERATION	Nombre de conseillers présents	36
Département GUYANE Commune CAYENNE	Séance du 27 MARS 2015	Nombre de suffrages exprimés	35
		Procurations	4

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Marie-Laure PHINERA-HORTH, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice dressé par Madame Marie-Laure PHINERA-HORTH, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		25 213,93 €		35 246,95 €		60 460,88 €
Opérations de l'exercice	50 445,09 €	34 786,07 €	2 993 606,85 €	3 028 211,96 €	3 044 051,94 €	3 062 998,03 €
TOTAUX	50 445,09 €	60 000,00 €	2 993 606,85 €	3 063 458,91 €	3 044 051,94 €	3 123 458,91 €
Résultats de clôture		9 554,91 €		69 852,06 €		79 406,97 €
Restes à réaliser	9 020,72 €					
TOTAUX CUMULES	9 020,72 €	9 554,91 €		69 852,06 €		79 406,97 €
RESULTATS DEFINITIFS		534,19 €		69 852,06 €		70 386,25 €